

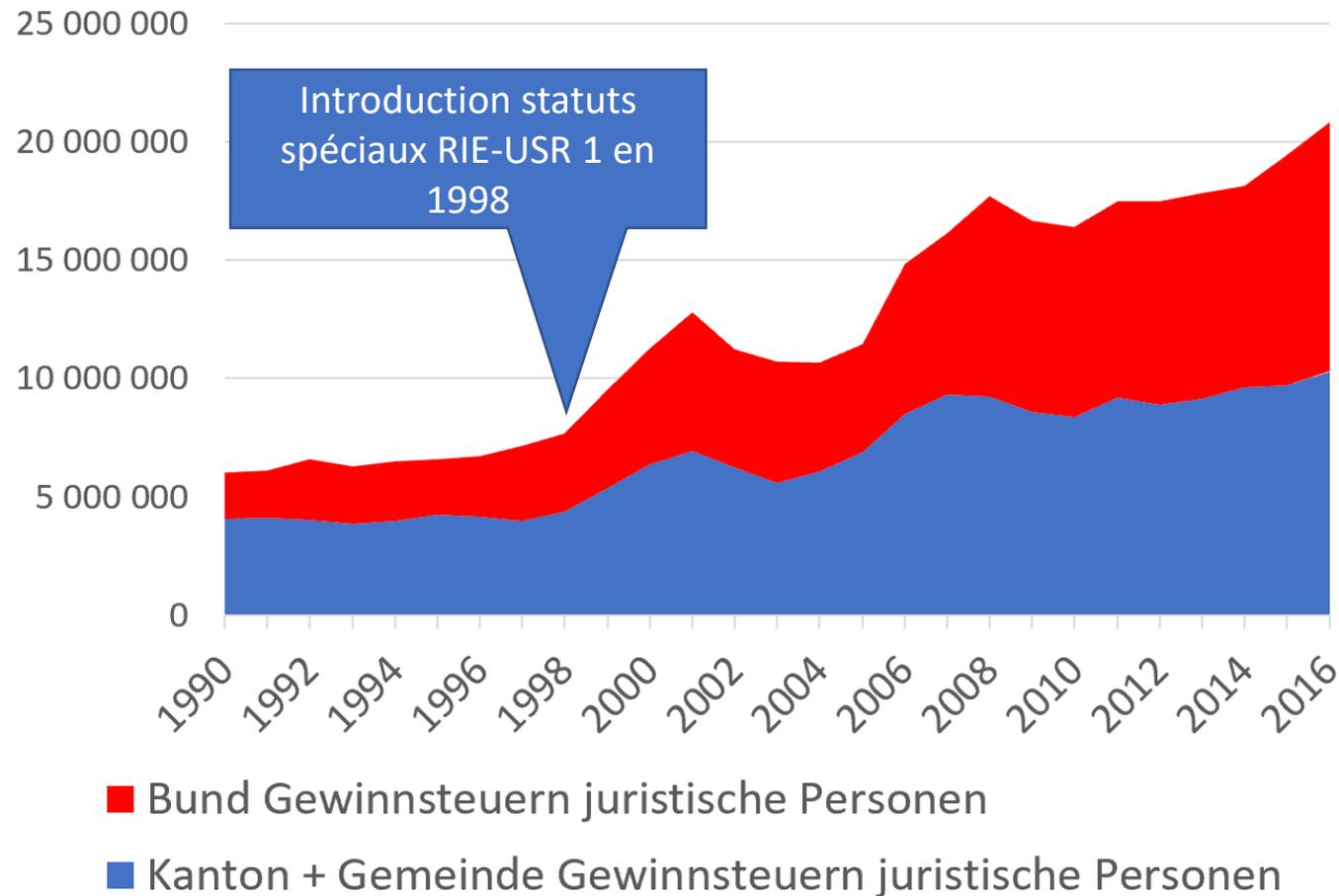
AG du PS du canton de Genève, 31.10.2018

# Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)

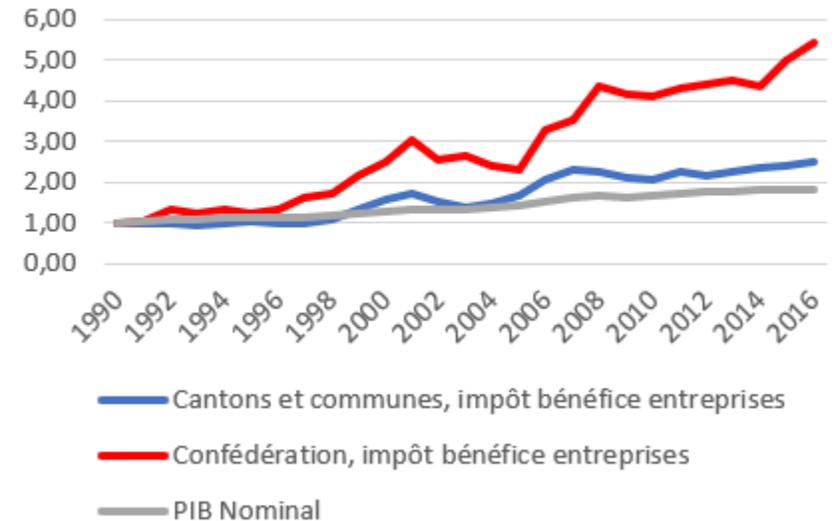
Roger Nordmann, Conseiller national  
Président du groupe PS

# Point de départ: les statuts spéciaux

Unternehmensgewinnsteuer KCHF



Index Unternehmensgewinnsteuer und BIP



|      | Rendement IFD imp. Bénéf. KCHF | Estimation des bénéfices imposés en Suisse KCHF | Bénéfices / PIB |
|------|--------------------------------|---|-----------------|
| 1990 | 1 941 100                      | 25 881 336                                      | 7,2%            |
| 2016 | 10 531 852                     | 131 648 156                                     | 19,9%           |

**Avec les statuts spéciaux, la Suisse attire 84 mrd de substance chaque année, tendance croissante**

# Deux questions à examiner

## 1) Réforme ou statu quo: qu'est-ce qui vaut mieux?

A: partie fiscale

B: partie AVS

C: équité d'ensemble de la réforme

## 2) Si la réforme est rejetée, que pourrait-il se passer?

A: dans le domaine fiscal

B: dans l'AVS

# 1 A) Comparaison *réforme* versus *statu quo*

## Dans l'impôt fédéral direct

- Dividendes pris en compte à 70% contre 50%/60% actuellement
- Correction partielle – mais efficace – du principe de «l'apport en capital»

→ Deux «lacunes» comblées, renforcement de l'assiette, clairement positif.

## 1 A) Comparaison *réforme* versus *statu quo*: volet fiscal

### **Dans la Loi fédérale d'harmonisation (LHID)**

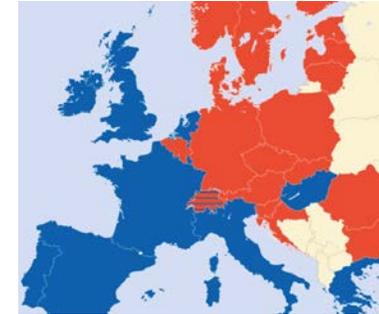
- Abolition définitive et complète des statuts spéciaux (le plus énorme instrument de braconnage fiscal)
- Introduction d'un plancher de 50% pour l'imposition des dividendes (actuellement plusieurs cantons sont encore en dessous).
- Correction partielle du principe de «l'apport en capital» aussi dans le droit cantonal.

**→ Trois «lacunes» comblées, renforcement de l'assiette, clairement positif**

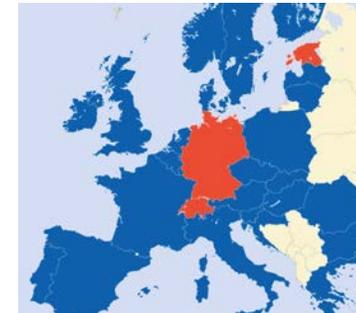
## 1 A) Comparaison *réforme* versus *statu quo*: volet fiscal

### Pour «faciliter la transition», trois dispositions dans la LHID

- a) Patent-box sous une forme plus limitée (pour l'instant conforme OECD).
- b) Déduction frais recherche à 150% en Suisse (pour l'instant conforme OECD).
- c) Déduction pour autofinancement, sous forme nettement plus restrictive que NID (aux taux des obligations de la Confédération, que si le taux CCF > 18% dans le chef lieu).



Bleu = Patent-box



Bleu= déduction  
Recherche& Dév.

## **Astuces supprimées, mais baisse des recettes, un paradoxe ?**

### **Cause des baisses de recettes:**

- Retour d'une partie de la substance à l'étranger (Fin du braconnage = but)
- Effet partiellement compensé par la suppression des lacunes (Statuts spéciaux).
- Baisse excessive du taux dans certains cantons

**Confédération (sans AVS!)** : + 500 M impôt bénéfice et – 1,1 mrd aux cantons = -600

**Cantons + communes**: – 2,5 Mrd + 1,1 de Confédération = - 1,4 Mrd

**C'est sur ces -2,5 mrd qu'il faut agir = mauvaises décisions cantonales à combattre.**

Le système de dumping que nous abandonnons, c'était du gros dopage, de optimisation extrême (toxicodépendance des collectivités publiques suisses!)

→ **Impossible d'abandonner ces «combines» dans l'impôt sur le bénéfice sans perte de recettes:**

- Si taux unifié trop bas: beaucoup de perte sur les entreprises «normales»
- Si taux unifié trop haut: beaucoup de perte à cause du départ à l'étranger de la substance.

Même si nous avons seuls la majorités en CH, nous n'échapperions pas à ce dilemme.

De ce constat, l'idée d'un équilibrage social ailleurs: dans l'AVS.

## **Le volet fiscal dans l'ensemble:**

- Le paquet IFD et LHID: clairement une amélioration sensible par rapport au droit actuel. Suppression d'une énorme lacune et réduction de grosses et moyennes lacunes.
- Les instruments «pour faciliter la transition» sont discutables, mais clairement conformes.
- Ce qui est décisif, c'est le futur taux cantonal d'imposition des bénéfices. La Constitution exclut toute compétence fédérale.
  - Combattre les baisses cantonales ou dealer des bonnes solutions (p. ex haute imposition des dividendes)
  - Modifier la Constitution fédérale pour harmoniser l'imposition des entreprises (bon sujet d'initiative populaire)

# 1B Compensation dans l'AVS

+ 0,15% Employés (=aussi hauts salaires, les indépendants)

+0.15% Employeurs

= 1,2 Mrd

**(Coti AVS très favorables: 93% retirent plus de rentes qu'ils ne payent de cotisations! La plus puissante machine redistributive de Suisse)**

+0,5 Mrd (TVA déjà prélevée, va actuellement dans caisse fédérale)

+0.4 Mrd (augmentation du % des dépenses AVS provenant de la caisse fédérale)

---

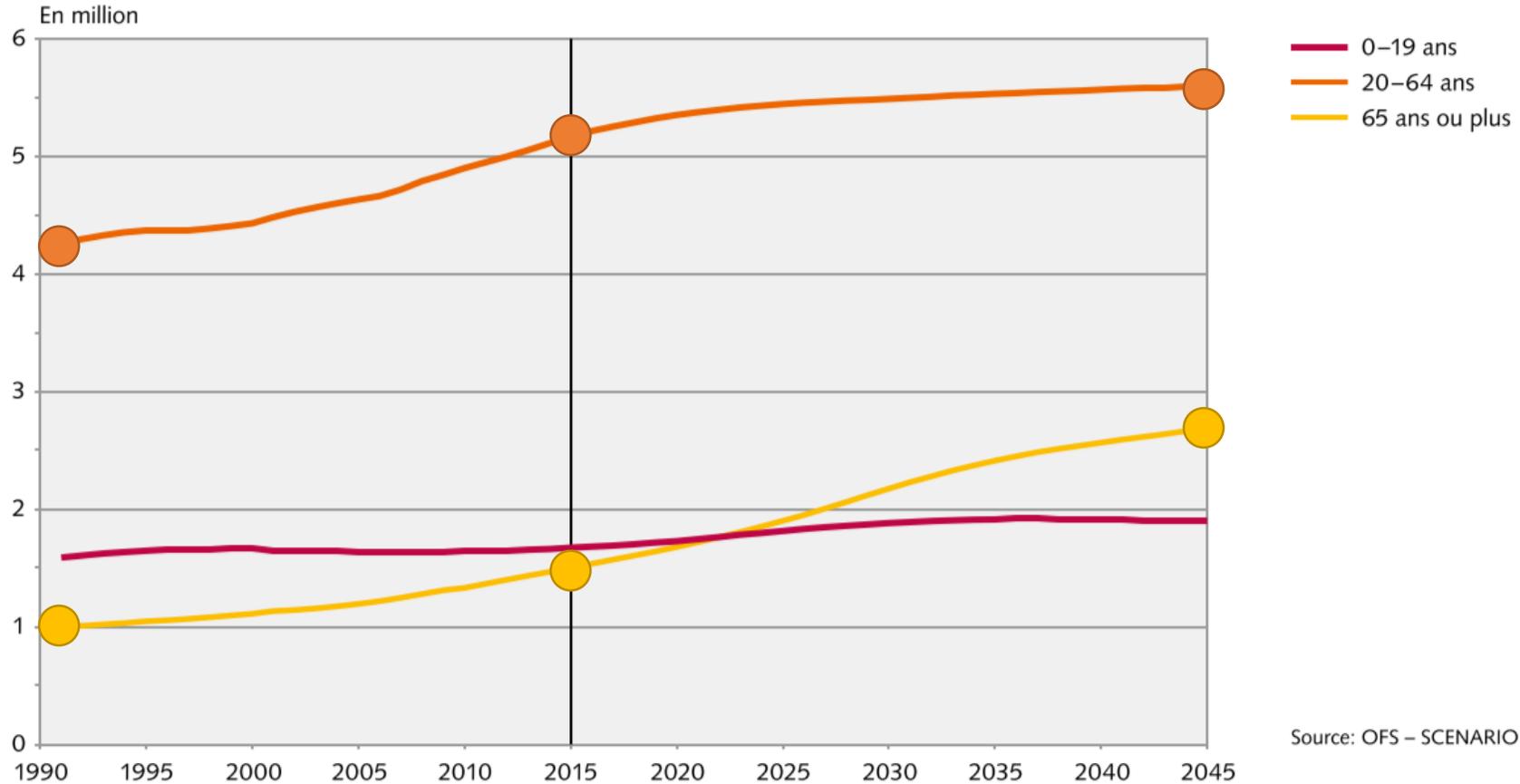
= 2,1 Mrd

(Dynamique, suit l'évolution économique)

# Baby-boom et vieillissement démographique nécessitent des recettes

Evolution de la population résidente permanente des principaux groupes d'âge selon le scénario de référence A-00-2015

G 9



© OFS, Neuchâtel 2015

## 1B Compensation dans l'AVS

Finance environ 40% de la bosse démographique de l'AVS

Repousse d'environ 8 ans les déficits

**Aucune concession sur les prestations** (âge femme, indice mixte, rente de veuve...)

Résultat inespéré!

**Attention: AVS solidaire, pas comme la LPP:**

Dans l'AVS, les cotisations actuelles financent les rentes actuelles, ceci dès la création 1948!

L'argument «justice» générationnelle des Jeunes-verts, jeunes Verts-lib, J-UDC et J-PLR est néo-libéral: il considère l'AVS comme un système de capitalisation, et conduit à le transformer ainsi.

## 2 En cas de rejet

Listes noires --- > Plan d'urgence entre droite et centre-droite  
(Proposition de renvoi Aeschi)

- Suppression immédiate des statuts, liberté totale des «instruments»
- Que de l'argent aux cantons et aux communes qui baissent leur taux et/ou utilisent les instruments
- Nouvelle spirale de baisse du taux cantonal direction 11% ou 10%, «pour garder les entreprises». Perte plus grande que dans ce projet et que dans RIE III
- Pas de compensation sociale, la pression augmente pour des coupes de prestation dans l'AVS et un financement par la TVA

# 3 Conclusion

- Au niveau fédéral, nous n'obtiendrons pas de meilleure loi en combattant celle-là.
- Statu quo indéfendable: cette réforme est un gros pas en avant sur le chemin de l'équité internationale.
- Le gros de la perte provient de baisse excessive dans certains cantons. C'est là qu'il faut les combattre par référendum, comme à Berne.
- Dans l'AVS, c'est une dizaine d'année où nous préservons les rentes dans un contexte difficile.
- Clairement mieux que la RIE III: fruit de notre référendum.
- Clairement mieux que le Statu quo.
- Correction de la votation AVS de septembre 2017
- Grand progrès de justice fiscale, renforcement juste de l'AVS